Document généré le 24 avr. 2024 19:42

Recherches sociographiques

Serge GAGNON, *Mariage et famille au temps de Papineau*

Marie Lavigne

Volume 37, numéro 1, 1996

URI : https://id.erudit.org/iderudit/057022ar
DOI : https://doi.org/10.7202/057022ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)
1705-6225 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Lavigne, M. (1996). Compte rendu de [Serge GAGNON, *Mariage et famille au temps de Papineau*]. *Recherches sociographiques*, *37*(1), 167–168. https://doi.org/10.7202/057022ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

comment il mène son travail intellectuel et comment il réconcilie la recherche sociohistorique et l'engagement dans les débats de l'heure.

En somme, c'est un livre imposant et substantiel, que tout sociologue de la religion se doit de lire attentivement pour renouveler ses idées et ses pratiques.

Jean-Guy VAILLANCOURT

Département de sociologie,
Université de Montréal.

Serge GAGNON, *Mariage et famille au temps de Papineau*, Les Presses de l'Université Laval, 1993, 300 p.

Serge GAGNON, avec *Mariage et famille au temps de Papineau* livre le dernier ouvrage de sa trilogie consacrée à la religion et aux mœurs bas-canadiennes. Livre étrange que ce *Mariage et famille* où se succèdent les genres. Dans un premier volet, l'historien examine selon les règles de l'art la gestion du système de parenté, les diverses restrictions à la liberté de contracter mariage et la formation des couples pour la période 1790-1830, signalant d'ailleurs à son lectorat qu'il s'est appliqué « à interpréter sans trahir [ses] états d'âme ». Puis embrassant largement le XIX^{e} siècle, il livre un ensemble de témoignages décrivant la vie de couple à cette époque. Enfin l'ouvrage se conclut par une envolée polémiste sur le mariage, Serge Gagnon se voulant fidèle à sa conception de l'historien en tant qu'intellectuel engagé dans les débats de société.

La première partie de l'ouvrage décrit l'institution matrimoniale. Au Bas-Canada, l'Église catholique gère le système de parenté selon les règles du droit canonique interdisant le mariage entre parents jusqu'au quatrième degré de même qu'avec les parents d'un partenaire décédé. Dans une société rurale aussi peu peuplée que celle du Bas-Canada, on imagine aisément les multiples empêchements aux mariages. Le système de dispenses, par lequel les vicaires généraux ou l'évêque autorisent certains mariages entre parents, introduit une certaine souplesse. À défaut d'une étude quantitative de l'ensemble des 10 000 actes de mariages qui permettrait de connaître le niveau d'endogamie familiale pratiquée, Gagnon a dépouillé les dossiers conservés dans les archives épiscopales et la correspondance entre les prêtres et l'évêque. Sa recherche l'amène à cerner les critères présidant à la gestion de ces mariages tels que l'isolement entraînant un marché matrimonial restreint ou la vulnérabilité financière de la future épouse.

Des stratégies variées de contournement sont utilisées par les « fidèles » voulant se marier malgré leurs liens de parenté. Ainsi, un curé trop exigeant verra des paroissiens le menacer de recourir aux tribunaux ou de se marier devant un ministre protestant. Certains catholiques prétendront ignorer leur lien de parenté. D'autres se marieront aux États-Unis, vivront en concubinage ou commenceront leur famille de façon à « forcer » le mariage. Les réactions de l'Église catholique face à ces résistances sont tantôt strictes, tantôt empreintes de nuances. Parmi les accommodements à la règle, Gagnon note que la proximité des États-Unis ou le caractère multiconfessionnel d'une région amène l'Église à moins de rigidité. Il en va de même pour la position sociale : ainsi les futurs époux fortunés ayant les moyens de payer une dispense recevaient une oreille mieux disposée.

La dispense est accordée moyennant une « taxe », la componende. Les opposants voient dans cette taxe une opération de vente du sacrement de mariage. Mgr Plessis considère plutôt qu'il s'agit d'« un frein pour arrêter les dispenses sans cause » et l'Église se donne bonne conscience en utilisant en partie le produit de cette « taxe » pour ses bonnes œuvres. La dispense de second degré de consanguinité équivalant en 1791 au revenu annuel d'une petite seigneurie est rarement imposée dans sa totalité ; elle varie en fonction de la situation économique d'une région ou de la proximité d'autres confessions religieuses permettant le recours à un mariage non catholique. En l'absence d'études quantifiant le nombre de dispenses et les revenus qu'elles ont engendrés, Gagnon ne dément ni ne confirme la perception populaire selon laquelle l'Église aurait fait de la gestion du système de parenté une source de revenus. Les extraits de correspondance que cite Gagnon laissent entière la question de la légitimité d'une telle pratique.

Outre les interdits religieux à l'égard de la formation des couples, l'État émet ses propres restrictions. *Mariage et famille* explore les divergences de vues entre l'Église et l'État sur le pouvoir des parents de s'opposer à un mariage. Par ailleurs, la crainte de la bigamie entraîne contraintes et vérifications pour les nouveaux immigrants parfois soupçonnés d'abandonner femme et enfants au pays d'origine. La fuite ou la disparition d'un mari met en lumière la pénibilité de la situation des femmes abandonnées. Exogamie, mariages interconfessionnels ou interculturels, unions avec des autochtones sont effleurés ; l'historien laisse percevoir des règles complexes brisant la traditionnelle image d'une société pré-industrielle monolithique.

L'intimité de la vie des couples et des familles du XIXe siècle est décrite principalement à l'aide de coups de sonde dans des sources ponctuelles judiciaires ou privées. L'amour mais aussi l'infidélité, l'abandon, la violence conjugale, l'incapacité sexuelle tissent la vie des femmes et des hommes. Gagnon insiste sur l'existence d'un double standard où l'Église avalise et renforce le statut juridique et social inférieur des femmes. Ce chapitre soulève plusieurs hypothèses et pistes de recherche qui intéresseront celles et ceux qui travaillent en histoire de la famille et en histoire des femmes.

Dans sa conclusion, Serge Gagnon verse dans la polémique ; un survol de l'histoire de la famille jusqu'à nos jours sert de prétexte à des digressions étonnantes et variées. Si l'ouvrage a l'allure d'un recueil de textes notamment par la juxtaposition des genres, il offre néanmoins plusieurs pistes de recherche stimulantes. Il jette des éclairages inédits sur la vie des femmes, la vie des familles et positionne l'Église comme un acteur social obligé de composer avec une certaine diversité de la société bas-canadienne et les résistances de la population.

Marie LAVIGNE

Conseil du statut de la femme,
Québec.

Maryse RINFRET-RAYNOR (dir.), *Violence conjugale : recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1994, 513 p.

Comme le souligne l'introduction, ce livre « a pour objectif de favoriser l'accès aux recherches québécoises sur la problématique de la violence conjugale », il se subdivise en six